

Sur convocation en date du 6 avril 2023, le Conseil Municipal de Frans s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, le mardi 12 avril 2023 à 20h00 sous la présidence de Mme Michelle NUGUET, Maire de Frans.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 12 Votants : 18 (dont 6 procurations)

Présents : Alain CERDA, Jean-François CHANTELOUBE, Joël CITTERIO-QUENTIN, Pascal CUNY, Clément GUILLOT, Bernard MANVOY, Valérie MERLE, Michelle NUGUET, Carole RIEGER, Guy SANCHEZ, Alexandra THIVET, Nathalie WIMMENAUER.

Absents excusés : Nathalie LANFRANCHI-PIJARD qui donne pouvoir à Alain CERDA, Jérémy ROBERT qui donne pouvoir à Bernard MANVOY, Vincent SCHILDER qui donne pouvoir à Jean-François CHANTELOUBE, Laurence SELLIER qui donne pouvoir à Alexandra THIVET, Claire VAUDANT qui donne pouvoir à Pascal CUNY, Laurence VIALLA qui donne pouvoir à Valérie MERLE.

Absent : Anthony VASSIA.

Secrétaire de séance : Carole RIEGER

Procès-verbal de la séance du 15 mars 2023 : approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibérations

2023-08	Approbation du compte de gestion 2022
2023-09	Approbation du compte administratif 2022
2023-10	Affectation du résultat 2022
2023-11	Vote des taux d'imposition 2023
2023-12	Subventions versées au titre de l'année 2023
2023-13	Vote du budget primitif 2023

Délibération 2023-08 Approbation du compte de gestion 2022

La Comptable de la Trésorerie de Chatillon-sur-Chalaronne, nous a fait parvenir le compte de gestion définitif de l'exercice 2022 pour le budget principal.

Aux termes de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal d'adopter, préalablement au vote du compte administratif tenu par l'ordonnateur, le compte de gestion du comptable public.

Les résultats constatés au compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif tenu par la commune.

Approbation à l'unanimité.

Délibération 2023-09 Approbation du compte administratif 2022

Le compte administratif de l'exercice 2022 est remis aux membres du Conseil Municipal.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire quitte la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Joël CITTERIO-QUENTIN, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, procède au vote du compte administratif 2022.

COMMUNE	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 305 089,72 €	1 067 185,47 €
Recettes	1 863 774,89 €	1 330 822,90 €
Résultat 2022	+ 558 685,17 €	+ 263 637,43 €
Report 2021	0,00 €	+ 808 924,60 €
Clôture 2022	+ 558 685,17 €	+ 1 072 562,03 €
RAR dépenses		- 338 100,00 €
RAR recettes		+ 177 021,70 €
Clôture après RAR		911 483,73 €

Approbation à l'unanimité.

Délibération 2023-10 Affectation du résultat 2022

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 du budget principal de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement du compte administratif 2021 constaté à la clôture de l'exercice de la manière suivante :

Résultat clôture de fonctionnement 2022 à affecter	558 685,17 €
Excédent d'investissement 2022	263 637,43 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 161 078,30 €
Soit un excédent de financement de :	102 559,13 €
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	308 685,17 €
Report en section de fonctionnement 2022 (compte 002)	250 000,00 €

Approbation à l'unanimité.

Délibération 2023-11 Vote des taux d'imposition 2023

Il est proposé au Conseil Municipal les taux d'imposition suivants :

Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.24 %

Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.55 %

Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49.69 %

Approbation à l'unanimité.

Délibération 2023-12 Subventions versées au titre de l'année 2023

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions de subventions présentées par M. Bernard MANVOY.

ACADEMIE DES DOMBES	150,00 €
ADMR	150,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	150,00 €
SOLEIL FRANVERNOIS	800,00 €
RASED	250,00 €
PROTECTION CIVIL	500,00 €
C.C.A.S.	5 000,00 €

Approbation à l'unanimité.

Délibération 2023-13 Vote du budget primitif 2023

Une note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note essentielle et constructive sera mise en ligne sur le site internet de la commune.

Le budget primitif de l'exercice 2023 est arrêté comme suit :

COMMUNE	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 138 820,00 €	2 308 940,00 €
Recettes	2 138 820,00 €	2 308 940,00 €

Ce budget est voté par chapitre (avec opérations) pour la section d'investissement.

Approbation à l'unanimité.

Questions et informations diverses

Etudes en cours :

- Fissures sur le bâtiment de la mairie : de gros travaux sont à prévoir. Un délai de sécurité de 5 à 10 ans est fixé.
- Installation d'ombrières avec panneaux photovoltaïques sur le parking des verchères
- Installation de panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente. La salle polyvalente et l'église seront en autoconsommation et cela permettra également d'alimenter d'autres bâtiments publics. Le gain prévu est de 3 000 euros par an.

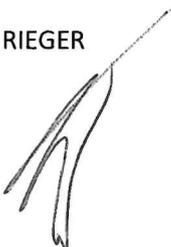
Mise en place de nouveaux défibrillateurs dans les bâtiments publics : mairie, écoles, stade et salle Michel Berthoud sont désormais équipés.

Remplacement de la totalité des lampadaires par un éclairage public à LED sur une durée 3 ans.

Séance levée à 22 h 43

Le secrétaire de séance

Carole RIEGER



Le Maire

Michelle NUGUET

